



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 144

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le Premier ministre sur les moyens d'assurer la sécurité des usagers et des salariés sur le réseau ferroviaire après la collision survenue à la gare de Lyon, le lundi 27 juin 1988. Un nouveau drame endeuille des dizaines de familles et la corporation des cheminots tout entière. L'émotion est grande. Après les catastrophes de Flaujac, d'Argenton-sur-Creuse, de Saint-Pierre-de-Vauvray, l'accident d'Issy-les-Moulineaux, cela porte à 125 morts le terrible bilan des victimes depuis le début du contrat de plan entre la SNCF et l'État. Les cheminots, leur syndicat, avaient à maintes reprises alerté sur les dangers pour la sécurité de la recherche effrénée de la rentabilité et de la productivité. Insuffisance des effectifs du fait des suppressions massives d'emplois, mauvaises conditions de travail, manque d'équipements, restriction sur l'entretien et le renouvellement des matériels sont le plus souvent à l'origine des accidents ferroviaires. L'austerité, les coupes sombres dans les crédits mettent en cause le service public, avec les terribles conséquences qu'on connaît, malgré la conscience professionnelle reconnue dont font preuve les cheminots. Des millions d'hommes et femmes empruntent chaque jour le réseau banlieue, notamment pour leur travail. Des millions de familles et d'enfants vont prendre le train pour partir en vacances. On n'a pas le droit de mettre leur vie en danger. La sécurité n'a pas de prix. Elle doit redevenir l'impératif numéro un à la SNCF. Rien ne peut justifier la moindre économie sur ce plan. Il lui demande donc quelles décisions il compte prendre afin qu'une réelle négociation s'engage sans tarder avec les usagers, les cheminots et leurs syndicats, pour affecter rapidement des moyens suffisants en hommes et en matériels pour assurer le service public dans les conditions maximales de sécurité. À la veille des grands départs, tous ceux qui prennent quelques semaines de repos doivent pouvoir voyager en toute quiétude.

Texte de la réponse

Réponse. - M Michel Delebarre avait rappelé après l'accident de la gare de l'Est que le droit à la sécurité était le droit fondamental des usagers. Conformément aux orientations arrêtées lors du conseil des ministres du 29 juin dernier, le ministre des transports et de la mer avait demandé à la SNCF de proposer, avant la fin du mois d'octobre, un programme d'action en matière de sécurité tenant compte des conclusions des deux commissions d'enquête mises en place à la suite des accidents survenus à la gare de Lyon et à la gare de l'Est. Les organisations syndicales, notamment pour l'accident survenu à la gare de l'Est, ont été associées aux travaux de la commission d'enquête. Les conclusions de ces commissions ont été rendues publiques. Le programme de sécurité a été présenté au conseil d'administration le 26 octobre 1988, après consultation des organisations syndicales. Il contient de nombreuses mesures correctrices immédiates qui devraient améliorer la sécurité. Le ministre a approuvé les grandes orientations de ce programme et souhaite que les actions proposées concernant le réseau, les automatismes et les conditions de circulation des trains soient mises en œuvre par la SNCF rapidement et avec détermination. Pour les infrastructures, l'opportunité et le calendrier des opérations envisagées devront être étudiés, notamment avec le conseil régional d'Ile-de-France, dans le cadre du contrat de plan entre l'État et la région. En ce qui concerne les investissements nécessaires, le Gouvernement a pris les dispositions utiles pour que la SNCF puisse disposer, dès 1988, de capacités d'emprunt supplémentaires pour y

faire face. Ces travaux ou équipements de sécurité sont pris en compte dans le budget 1989 de l'établissement public et figurent parmi les préoccupations qui guident l'élaboration du futur contrat de plan Etat-SNCF. Pour les problèmes de formation et les conditions de vie et de travail des cheminots, tout en prenant acte des premières propositions de l'entreprise, le ministre souhaite qu'elle poursuive et approfondisse ses réflexions et la concertation engagée à ce sujet, pour que ces problèmes soient traités en reconnaissant la place de l'homme dans le fonctionnement de l'entreprise en matière de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 144

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2100